



ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Avenue Charles Thielemans 93
1150 BRUXELLES

Service Secrétariat

Réponse à une question écrite d'un conseiller communal

QUESTION ECRITE

Demande de :	Jonathan de PATOUL
Date :	06-10-2025
Adressée à :	Françoise de CALLATAY-HERBIET et Carla DEJONGHE

Sujet : Année scolaire 2025-2026 – Enseignement fondamental

Les chiffres officiels du comptage du nombre d'élèves sont établis au début du mois d'octobre.

À ce sujet, mes questions sont les suivantes :

1. Effectifs d'élèves
 - Pour chaque école fondamentale communale francophone et néerlandophone, pourriez-vous communiquer le nombre d'élèves inscrits pour l'année scolaire 2025-2026, en distinguant l'enseignement maternel et l'enseignement primaire pour les écoles ayant les deux enseignements ?
 - Pourriez-vous fournir également, selon la même répartition, les chiffres de l'année scolaire 2024-2025 afin de permettre une comparaison ?
2. Charges d'enseignement
 - Y a-t-il eu, entre ces deux années scolaires, des pertes ou des gains de charges d'enseignement ?
 - Dans ce cadre, certains membres du personnel ont-ils perdu totalement ou partiellement leur emploi ?
3. Titularisation des heures de cours
 - Toutes les heures d'enseignement prévues dans les écoles communales disposent-elles d'un titulaire ?
 - Si ce n'est pas le cas, quelles sont les charges encore vacantes à ce jour ?

REPONSE

Monsieur le Conseiller,

Nous vous remercions pour votre question écrite et vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les éléments de réponse.

1. Effectifs d'élèves

<u>Population scolaire écoles FR</u>	<u>01-10-2024</u>	<u>01-10-2025</u>
JBM	104	89
JBP	224	215
JB1	84	81
CE mat	80	85
CE prim	151	149
CHO mat	105	104
CHO prim	234	212
STO mat	163	148
STO prim	275	270

<u>Population scolaire écoles NL</u>	<u>01-10-2024</u>	<u>01-10-2025</u>
STO kl	80	65
STO lag	146	135
MB kl	73	65
MB lag	121	119

2. Charges d'enseignement

2.1. Enseignement francophone

Au 1^{er} octobre 2025, il y a eu :

- Une perte de charge de 0,70 emplois en maternelle par rapport à 2024-2025
- Une perte de charge de 1,75 emplois en primaire par rapport à 2024-2025

Pour ce qui est des pertes d'emploi, étant donné la chute de population scolaire des dernières années :

- 3,75 ETP maternelle (personnels nommés) sont mis en disponibilité mais ont tous été réaffectés en interne (dans les congés/absences d'autres membres du personnel) ;
- 1,80 ETP logopède (personnels nommés) sont mis en disponibilité totale mais ont des réaffectations volontaires dans d'autres PO ;
- 1 enseignant de religion protestante mis en disponibilité partielle pour 1 période ;
- Pas d'enseignants primaire mis en disponibilité.

Il convient de noter que de nombreux pouvoirs organisateurs bruxellois sont confrontés à une baisse de la population scolaire et doivent gérer les pertes de charge ainsi que la mise en disponibilité de leur personnel, dans le respect du statut. En effet, la diminution du nombre d'élèves entraîne une réduction de l'encadrement attribué par la Fédération Wallonie-Bruxelles et une concurrence entre les écoles.

2.2. Enseignement néerlandophone

Du côté des écoles néerlandophones, il n'y a pas eu de perte d'emploi à Stokkel de Halte en 2025-2026 par rapport à 2024-2025.

Par contre, l'école de Mooi-Bos a perdu :

- 1 période « ICT-ondersteuning »
- 3 périodes « administratieve ondersteuning »
- 25 périodes primaire (un peu plus d'1 ETP)
- 21 périodes maternelle (un peu moins d'1 ETP)

De manière générale, une diminution de la population scolaire est observée dans les classes maternelles néerlandophones au sein de l'ensemble des écoles de la scholengemeenschap : la dénatalité à Bruxelles a également un impact sur la concurrence entre les écoles libres et communales néerlandophones.

Concernant Mooi-Bos, depuis le 1^{er} septembre 2025, le nombre maximal d'élèves inscrits en 1^{ère} maternelle a été réduit de 30 à 25 afin de garantir, à l'avenir, une place en 1^{ère} primaire pour tous les élèves issus de la 3^{ème} maternelle. Cette mesure vise à éviter que certains parents ne se voient refuser l'inscription de leur enfant en 1^{ère} primaire à Mooi-Bos.

Il convient de préciser que la baisse des effectifs à Mooi-Bos n'est pas liée à un manque d'attrait de l'école, mais plutôt à la situation difficile traversée au cours des deux dernières années scolaires, marquées par une instabilité au niveau de la direction et une pénurie d'enseignants, facteurs ayant suscité des inquiétudes chez les parents. La situation est à présent stabilisée.

L'école Stokkel De Halte est, pour sa part, davantage impactée par la concurrence entre les réseaux libre et communal.

Il est important de noter qu'aucune suppression totale ou partielle d'emploi de personnel nommé n'a été opérée.

3. Titularisation des heures de cours

Du côté de l'enseignement francophone fondamental, toutes les périodes sont attribuées.

Pour l'enseignement néerlandophone, toutes les périodes sont également pourvues.

Fait à Woluwe-Saint-Pierre, le 24-10-2025

Les échevines déléguées,

Mme Françoise de CALLATAY-HERBIET



Mevr. Carla DEJONGHE

